Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
POUR L'ACCES AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire d'Aime-la-Plagne (Savoie),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n° 9 du 30 juin 2016 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26 mai 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme BONJEAN Sabrina	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe **par ancienneté**	I	01/09/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
I	0	I

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
I	0	I

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Aime-la-Plagne, le 23 juin 2026,

Le Maire,
David AUBONNET

COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE 73210 (SAVOIE)

L'Adjoint Délégué
Julien SPIGARELLI

Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

ANNEE 2026
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
POUR L'ACCES AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire d'Aime-la-Plagne (Savoie),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n° 9 du 30 juin 2016 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26 mai 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme BOTTARO-CUISET Sophie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe **par ancienneté**	1	01/11/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Aime-la-Plagne, le 23 juin 2026,

Le Maire,
David AUBONNET

COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE * 73210 (SAVOIE)

L'Adjoint Délégué
Lucien SPIGARELLI

Aime-la-Plagne
PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2026 CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX POUR L'ACCES AU GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire de Mairie d'Aime-la-Plagne,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n° 9 du 30 juin 2016 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 26 mai 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
M. EFFANTIN DIT TOUSSAINT Raphael	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe **après examen professionnel**	1	01/07/2026
Mme GENETTAZ Vanessa	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe **après examen professionnel**	2	01/07/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Aime-la-Plagne, le 23 juin 2026,

Le Maire,
David AUBONNET

COMMUNE D'AIME - LA - PLAGNE
73210 (SAVOIE)

L'Adjoint Délégué
Lucien SPIGARELLI